

Axe 1-15 Investigateur/porteur d'un projet de recherche institutionnelle ou établissement de santé

Type d'action :

Action de Recherche

Critères de validation de l'action :

- Projet de recherche institutionnelle ou registres (RIPH, études cliniques, investigations cliniques) effectués dans le cadre d'une unité de recherche labellisée par un EPST, d'une université, d'un appel d'offre ou d'un établissement de santé
- Pas de prévalidation par le CNP

Traçabilité de l'action et SI :

- Dans l'attente d'une plateforme de suivi, il faut conserver l'attestation de l'établissement porteur

Périodicité :

- 1 maximum tous les trois ans

Références de l'action :

- HAS :
- Réglementaire :
- Autres :

Référentiel de gestion des appels à projets en recherche clinique :
https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/referentiel_de_gestion_des_aap_v10122020.pdf

Catalogue :

- Sans objet

L'action doit répondre à un ou plusieurs des objectifs suivants :

- 1.1. Actualiser les connaissances des évolutions et avancées pharmaceutiques et médicales afin qu'elles soient les plus récentes et conformes
 - Comprendre et expliquer les dernières avancées pharmacologiques et/ou médicales.
 - Identifier et discuter des implications de ces avancées pour la pratique clinique et/ou quotidienne
 - Acquérir des connaissances en santé environnementale et/ou éco-responsabilité
- 1.2. Actualiser les connaissances sur les évolutions ou avancées des politiques de santé et des priorités de santé publique afin qu'elles soient les plus récentes et conformes
 - Analyser les dernières politiques de santé et identifier comment elles influencent la pratique pharmaceutique.
 - Évaluer les priorités actuelles de santé publique et leur impact sur l'exercice pharmaceutique.
- 1.3. Actualiser les connaissances sur les outils et technologies afin qu'elles soient les plus récentes et intégrées à la pratique professionnelle
 - Maîtriser les nouvelles technologies et outils utilisés dans le pratique pharmaceutique.
 - Appliquer efficacement ces outils et technologies dans des situations de travail réelles.
- 1.4. Actualiser les connaissances sur les réglementations, normes et bonnes pratiques dans le domaine pharmaceutique afin qu'elles soient les plus récentes et conformes
 - Interpréter et appliquer les dernières réglementations et normes dans la pratique pharmaceutique.
 - Intégrer les bonnes pratiques dans les routines quotidiennes pour améliorer la qualité des soins.
- 1.5. Actualiser les compétences nécessaires à l'exercice afin de les rendre conformes et adaptées à la pratique
 - Renforcer les compétences nécessaires à un meilleur accompagnement des patients (notamment sur la réalisation des entretiens, bilan de médication, conciliation médicamenteuse...)
 - Démontrer la capacité à participer aux missions de prévention (administration des vaccins, réalisation des Trods, missions de dépistage (...)) en comprenant les protocoles, la gestion des réactions indésirables et les directives de santé publique pertinentes)
 - Démontrer la maîtrise des techniques avancées et des protocoles dans les procédures pharmaceutiques hospitalières et industrielles